

## **Recommandation [CM/Rec\(2022\)1](#) du Comité des Ministres aux États membres sur l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 2 février 2022, lors de la 1423<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres)*

### **Exposé des motifs**

#### **Raison d'être**

La recommandation vise à répondre à deux évolutions qui préoccupent le Conseil de l'Europe. L'une concerne la tendance parmi les autorités publiques et la société civile à penser que la maîtrise d'une langue supplémentaire suffit tant que cette langue est l'anglais. L'autre a trait à la notion populiste selon laquelle la maîtrise des langues minoritaires ou des langues des migrants, répandue dans les sociétés actuelles de plus en plus plurielles, nuit à la cohésion sociale. En conjuguant de façon fructueuse le plurilinguisme en tant qu'objectif éducatif et le plurilinguisme en tant que réalité sociale et en favorisant le dialogue et la compréhension interculturels, l'éducation plurilingue et interculturelle cherche à transformer en capital éducatif et social la diversité linguistique et culturelle. Touchant à tous les secteurs de l'éducation à tous les niveaux, l'éducation plurilingue et interculturelle découle de l'engagement du Conseil de l'Europe en faveur d'une culture de la démocratie et en favorise la réalisation. Elle valorise la diversité culturelle, elle favorise le respect de la différence culturelle et l'ouverture aux autres croyances, conceptions du monde et pratiques, et elle vise à développer des facultés d'analyse et d'esprit critique tout en élaborant des connaissances et une compréhension critique du monde. Les compétences qu'elle vise à développer sont celles dont les citoyennes européennes et citoyens européens ont besoin pour participer activement à une culture de la démocratie ; elles sont définies dans le [Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie](#).

#### **Préambule et recommandations spécifiques**

Le préambule situe la recommandation dans le contexte des multiples conventions, recommandations et autres instruments du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales qui ont trait au rôle que jouent la langue et la culture dans l'éducation à la citoyenneté démocratique et la réalisation de l'intégration sociale. Considérés dans leur ensemble, ces conventions, recommandations et autres instruments portent sur un vaste éventail de sujets et de perspectives, qui renvoient tous à la mission fondamentale du Conseil de l'Europe de promouvoir et de défendre la démocratie et les droits humains. Ils forment un acquis substantiel dont la recommandation tire parti pour rappeler aux États membres l'interdépendance de l'éducation plurilingue et interculturelle et de l'éducation à une culture de la démocratie.

L'action énoncée dans la recommandation correspond à ce qui figure généralement dans les

recommandations concernant les États signataires de la [Convention culturelle européenne \(STE n° 18\)](#) ; l'objet de la recommandation est décrit en annexe. Cette recommandation souligne que les États membres sont responsables de l'organisation et des contenus de leurs systèmes éducatifs et que les mesures qu'ils prendront en vertu de la recommandation tiendront dûment compte des exigences légales et autres relatives à leur contexte spécifique.

Le droit à l'instruction est établi à l'article 2 du Protocole n° 1 de la Convention des droits de l'homme et des libertés fondamentales (STE n° 5, [1950](#)). La Recommandation CM/Rec([2012](#))13 du Comité des Ministres aux États membres en vue d'assurer une éducation de qualité souligne que le droit à l'éducation ne peut être pleinement exercé que si l'éducation est de qualité suffisante. Il est reconnu dans le préambule de la présente recommandation que pour être de qualité, l'éducation aux langues doit contribuer à une éducation équitable et inclusive ainsi qu'à la réussite scolaire, à la compréhension mutuelle, à l'intégration sociale et à la participation aux processus démocratiques européens.

Les recommandations spécifiques aux États membres (1.a à k) reflètent l'ampleur du concept d'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie, son importance pour tous les secteurs de l'éducation et le fait que sa mise en œuvre dépend du soutien et de la participation actifs d'une multitude d'acteurs concernés. Compte tenu de cette ambition, la recommandation comprend des verbes qui expriment des aspirations : *encourager, demander, inviter, soutenir*.

## **Annexe**

### **Objet (paragraphe 1)**

À mesure que la diversité linguistique et culturelle des sociétés s'est accrue, la fonction de l'éducation est également devenue plus complexe. Dans le passé, les promotions successives d'élèves et d'étudiants grandissaient en utilisant pour la plupart la même langue. Or, ces dernières décennies, du fait de la mobilité à grande échelle, les systèmes éducatifs ont pour nouvel impératif d'inclure des apprenants d'origines et de situations culturelles et linguistiques très diverses. L'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie répond à ce défi en considérant la diversité comme une ressource qui enrichit l'expérience éducative de tous les apprenants. Elle vise en même temps à développer les compétences plurilingues et interculturelles des apprenants et à leur donner ainsi des moyens de participer aux diverses cultures de la démocratie en Europe. Lorsque les systèmes éducatifs adoptent des approches de l'enseignement et de l'apprentissage qui accueillent la diversité linguistique et culturelle et s'y engagent, ils sont plus à même de développer leur propre culture de la démocratie, en donnant aux élèves et aux étudiants une expérience directe des processus démocratiques et en favorisant une culture de la démocratie dans l'ensemble de la société.

### **Portée (paragraphe 2)**

La recommandation a une triple portée. Premièrement, elle s'adresse à tous les secteurs et niveaux de l'éducation et s'applique à tous les aspects du curriculum. L'éducation plurilingue et interculturelle concerne tout le monde, et pas seulement celles et ceux qui parlent déjà deux ou plusieurs langues et ont fait l'expérience de la diversité culturelle. Deuxièmement, elle englobe toutes les langues présentes dans un cadre éducatif donné, qu'elles fassent ou non partie du curriculum officiel et quel que soit leur statut dans la société. Et troisièmement, il est entendu que la réussite de sa mise en œuvre dépend de l'évolution des attitudes de la société face aux langues et aux cultures et, ainsi, du soutien et de la collaboration d'un large éventail de partenaires issus de la société civile (par exemple, jeunesse, sports, musique, associations sociales et culturelles) et d'une multitude de groupes concernés, y compris les employeurs, le secteur privé et les médias.

### **Définitions (paragraphe 3)**

Les définitions qui figurent dans ce paragraphe ne sont données qu'aux fins de la présente recommandation. Il est entendu que les États membres et les autres acteurs peuvent attribuer, dans leur propre contexte, une autre signification à un même terme ou à un terme similaire et/ou utiliser des termes différents pour désigner des phénomènes identiques ou similaires.

3.a « Une compétence communicative à laquelle contribuent toute connaissance et toute expérience des langues et dans laquelle les langues sont en corrélation et interagissent » : la définition du plurilinguisme donnée par le [Cadre européen commun de référence pour les langues](#) (1.3) attribue au concept deux propriétés essentielles, la pluralité et l'intégration, et inclut toutes les langues du répertoire de l'individu, quelles que soient les circonstances – le moment, le lieu et la manière – de leur acquisition. Le développement du plurilinguisme commence par la langue familiale, puis englobe la langue de la société en général, et enfin les langues d'autres groupes qui peuvent être apprises de manière formelle ou informelle. Lorsque la langue familiale n'est pas la langue de la société en général, comme c'est souvent le cas pour les migrants et les personnes appartenant à des minorités, le plurilinguisme est une condition préalable pour accéder à l'éducation. Lorsque la langue familiale est la même que celle de la société en général, le développement du plurilinguisme se fait néanmoins par le biais de l'éducation : les compétences de communication orale développées dans la petite enfance sont progressivement complétées par la littératie et le langage académique. En d'autres termes, les élèves et les étudiants deviennent plurilingues en apprenant des langues supplémentaires, mais ils le deviennent aussi en maîtrisant les genres, les registres et la terminologie qui caractérisent les différentes matières du curriculum. Cela implique que tous les enseignants ont un rôle à jouer pour soutenir le développement linguistique de leurs apprenants.

3.b Si le « plurilinguisme » se réfère aux capacités langagières d'une personne, le Conseil de l'Europe emploie le terme de « multilinguisme » pour désigner la présence de deux ou de plusieurs langues dans une même société. Il s'agit d'une distinction importante car les personnes plurilingues ne vivent pas toujours dans des sociétés multilingues et les sociétés multilingues ne sont pas

nécessairement composées de personnes capables de communiquer dans deux ou plusieurs langues.

3.c Un « répertoire plurilingue » permet à une personne de dépasser les clivages linguistiques et de surmonter les barrières linguistiques. Les langues d'un répertoire plurilingue peuvent avoir été apprises à différentes étapes de la vie et de différentes manières. Elles peuvent être utilisées dans des contextes différents et à des fins différentes, ce qui est susceptible d'entraîner des différences de compétences. Par exemple, une langue peut être utilisée principalement pour la communication orale au sein de la famille et lors de rencontres avec des amis, tandis qu'une autre peut être le vecteur de l'apprentissage académique et donc associée à une terminologie, des registres et des genres spécialisés.

Les répertoires plurilingues sont fluides par nature car une personne peut être amenée à modifier ses modes de communication quand les circonstances dans lesquelles elle vit changent (voir également paragraphe 3.g ci-dessous). L'évolution de ses relations sociales peut la conduire à utiliser beaucoup moins souvent une langue qui occupait auparavant une place importante dans sa vie sociale, et le fait de déménager dans un autre pays à en apprendre une nouvelle. Les répertoires plurilingues comprennent fréquemment des compétences partielles dans un certain nombre de langues : c'est par exemple le cas des expressions toutes faites que de nombreux touristes apprennent dans des guides de conversation lors de vacances à l'étranger.

3.d La notion de « compétence interculturelle » désigne l'ensemble complexe d'attitudes, de connaissances, d'aptitudes et de valeurs auxquelles nous faisons appel lorsque nous prenons part au dialogue interculturel ; et le dialogue interculturel est le moyen par lequel des sociétés, plurielles sur le plan culturel, créent et maintiennent leur cohésion sociale. Le [Livre blanc sur le dialogue interculturel](#) du Conseil de l'Europe précise que la cohésion sociale désigne « la capacité d'une société à garantir le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités au minimum et en évitant les polarisations » (section 1.4), et que l'apprentissage et l'enseignement de compétences interculturelles sont essentiels à une culture de la démocratie (section 5.3). En tant qu'objectif éducatif, la compétence interculturelle est étroitement liée au plurilinguisme car elle permet aux personnes plurilingues de prendre activement part à la diversité culturelle à laquelle elles sont exposées lorsqu'elles utilisent les différentes langues de leur répertoire. La compétence interculturelle leur permet de répondre à la diversité culturelle avec respect, d'argumenter et de justifier leur propre point de vue de manière responsable et sensible, et de soumettre à un examen critique des aspects de leur propre culture qui sont généralement considérés comme acquis. Les attitudes, les aptitudes, les connaissances et la compréhension critique qui résultent de ces rencontres interculturelles renforcent les compétences démocratiques d'une personne, telles qu'elles sont définies dans le [Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie](#) et contribuent de façon décisive à une meilleure compréhension de soi.

3.e Le [Cadre européen commun de référence pour les langues](#) (2.1.3) définit la « médiation » comme étant « des activités écrites et/ou orales... [qui] permettent ... de produire à l'intention d'un tiers une (re)formulation accessible d'un texte premier auquel ce tiers n'a pas d'abord accès direct ». Dans

ce sens, la médiation se produit à la fois au sein même des langues, mais également entre les langues par le biais de la traduction et de l'interprétation. La médiation interlinguistique a tendance à apparaître spontanément dans les contextes d'apprentissage formel lorsque des groupes d'apprenants ont recours à toutes les langues à leur disposition pour appréhender, explorer et expliquer le contenu du curriculum ou de la matière. De telles activités conduisent généralement à la médiation au sens large, impliquant un vaste éventail de procédures collaboratives par lesquelles les enseignants et les apprenants négocient diverses attitudes et croyances au fur et à mesure qu'ils construisent des connaissances. La médiation dans ce sens plus large, que ce soit au sein de la même langue ou entre les langues, est fondamentale pour les approches pédagogiques qui visent à exploiter et à élargir la capacité d'action individuelle et collective des apprenants et à créer une culture démocratique dans la classe en accordant une place à la voix de l'apprenant. Le [Volume complémentaire](#) du CECR (2020) présente une analyse détaillée du concept de médiation et propose un grand nombre d'échelles illustratives de la médiation dans les deux sens du terme définis ici.

3.f La maîtrise de « la ou des langues de scolarisation » est une condition préalable à l'accès à l'éducation et à la réalisation du potentiel éducatif de chacun. En tant que terme générique appliqué à la langue dominante de l'enseignement et de l'apprentissage, des activités périscolaires et de la gestion institutionnelle, « la langue de scolarisation » englobe une variété de registres linguistiques, allant de la communication orale informelle aux variétés formelles de la langue didactique propres aux différentes matières et disciplines du curriculum. En plus de son rôle de vecteur d'enseignement pour l'ensemble du curriculum, la langue de scolarisation est également enseignée comme une matière à part entière. Dans ses variantes formelles, la langue de scolarisation peut constituer un défi pour tous les élèves et les étudiants, en particulier ceux issus de milieux défavorisés. Dans toutes ses variantes, elle peut constituer un défi pour ceux qui parlent une langue minoritaire ou une langue de migrant à la maison. L'enseignement par immersion (dispensé dans une langue minoritaire), l'enseignement bilingue (dispensé dans deux langues) et l'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère (EMILE) impliquent un enseignement dans une langue supplémentaire, qui remplace pour ce faire la langue de scolarisation dominante.

3.g La « langue familiale » d'une personne est nécessairement son mode de communication par défaut dans la petite enfance ; mais par le biais de l'éducation, les enfants qui grandissent en parlant une langue autre que la langue dominante peuvent finir par se sentir plus à l'aise dans cette dernière, surtout lorsqu'ils s'identifient fortement à la culture de la communauté dominante. Ils peuvent également à terme mieux maîtriser la langue de scolarisation que celle(s) qu'ils ont apprise(s) auprès de leurs parents, particulièrement pour ce qui est de la littératie et de la maîtrise des registres et genres scolaires, aussi dits « académiques ». C'est un exemple de l'instabilité inhérente aux répertoires plurilingues. L'un des avantages de l'éducation plurilingue et interculturelle est qu'elle fait bon accueil aux langues familiales et les valorise aux yeux de tous les apprenants. Elle permet ainsi de lutter contre le phénomène de déperdition linguistique, qui peut avoir des conséquences importantes sur la cohésion familiale ; elle peut également encourager le transfert des compétences de lecture et d'écriture des

langues apprises à l'école vers la ou les langues familiales.

3.h Traditionnellement, les systèmes éducatifs ont répertorié les langues en fonction de la relation qu'elles entretiennent avec la langue nationale, par exemple « langue minoritaire » et « langue étrangère ». Dans les contextes de diversité linguistique, cependant, cette classification est source de complications, voire de confusion : ce qui est une langue étrangère pour une personne est la langue familiale pour une autre. Par ailleurs, dans les sociétés linguistiquement complexes, il n'est pas toujours facile de savoir comment qualifier les langues des différentes régions. Le terme de « langue supplémentaire » permet d'éviter ces difficultés en adoptant le point de vue de l'apprenant : le terme s'applique à toute langue qu'une personne apprend en plus de la ou des langues qu'elle a apprises en premier lieu dans sa petite enfance ; il est particulièrement utile lorsqu'on veut décrire le plurilinguisme et les répertoires plurilingues. Comme l'indique le [Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe](#) (p. 75), « les formes du plurilinguisme (nombre et nature des variétés linguistiques) à promouvoir et à développer seront définies de manière spécifique à chaque situation (nationale, régionale, locale), en relation avec la situation sociolinguistique (variétés présentes sur le territoire), les besoins collectifs et les aspirations des groupes ».

3.i Étant donné que le concept d'« éducation plurilingue et interculturelle » tient explicitement compte de toutes les langues présentes dans un cadre éducatif donné et cherche à les mettre en contact les unes avec les autres, il est porteur de transformations pour toutes les parties prenantes de l'éducation et pour tous les domaines et tous les niveaux des politiques et pratiques éducatives. L'éducation plurilingue et interculturelle peut également faire intervenir des langues qui ne sont ni présentes dans l'école ni incluses dans le curriculum, par exemple, les langues des signes, les langues des migrants et les langues de pays voisins dans les régions frontalières. En reconnaissant la pluralité des ressources linguistiques que les apprenants ont acquises, et continuent d'acquérir, en dehors de l'école et en mettant les langues en contact les unes avec les autres, cette approche de l'éducation encourage le développement du plurilinguisme et des compétences interculturelles, favorise la conscience linguistique, développe les capacités de médiation des apprenants et facilite l'inclusion et l'intégration. En d'autres termes, elle prépare les apprenants à participer de manière proactive aux processus démocratiques de sociétés linguistiquement et culturellement diverses. L'éducation plurilingue et interculturelle aide les apprenants à intégrer de nouvelles connaissances et compétences à ce qu'ils savent déjà et sont capables de faire, leur permettant ainsi d'avoir confiance et d'être motivés pour apprendre. *Le Cadre de référence pour les approches plurielles des langues et des cultures (CARAP)* présente une large palette de descripteurs qui reflètent les connaissances, les attitudes et les aptitudes qu'il convient de perfectionner dans le cadre de l'éducation plurilingue et interculturelle.

#### **Principes (paragraphe 4)**

4.i. L'éducation prépare l'individu à participer activement à la société démocratique, en favorisant son épanouissement personnel, tout en associant une responsabilité sociale au développement de la

conscience de soi, de la confiance en soi, de l'indépendance de la pensée et d'une conscience critique des cultures et des langues. La réalisation de ces objectifs dépend, entre autres, de l'acquisition de compétences appropriées dans la ou les langue(s) de scolarisation et les autres langues offertes dans le cadre du curriculum. Ces compétences se conjuguent avec les compétences acquises dans les langues apprises en dehors du cadre éducatif pour constituer un répertoire plurilingue qui facilite la participation à la diversité linguistique et culturelle et d'en profiter. Lorsque les élèves et les étudiants parlent une langue minoritaire ou une langue de la migration à la maison, il convient de trouver des moyens d'inclure ces langues dans le parcours éducatif de chacun afin que tous les apprenants en bénéficient. C'est seulement à partir de là que l'éducation pourra être considérée comme pleinement inclusive.

4.ii Toutes les langues présentes dans les écoles et autres établissements d'enseignement devraient être explicitement reconnues, respectées et valorisées, et il convient de s'appuyer sur la diversité linguistique et culturelle des élèves et des étudiants pour promouvoir l'apprentissage plurilingue et interculturel à l'échelle du curriculum. Conformément à la vision du Conseil de l'Europe qui conçoit l'intégration comme un processus à double sens, nécessitant une réponse active de la part de la communauté majoritaire ainsi que des communautés minoritaires, l'éducation plurilingue et interculturelle vise à identifier des moyens pour transformer la diversité linguistique et culturelle en un capital éducatif qui profite à tous les apprenants. Les langues présentes dans un établissement donné devraient être incluses dans tous les aspects du processus éducatif, curriculaire et extracurriculaire ; quand les langues dont disposent les apprenants, ainsi que les expériences culturelles associées, sont mises à profit dans le processus éducatif, cela aide tous les apprenants à développer une conscience linguistique et des compétences interculturelles critiques.

4.iii-iv Dans le cadre d'une approche plurilingue et interculturelle de l'éducation, tous les enseignants sont tenus d'aider leurs apprenants à comprendre et à maîtriser la langue dite « académique » (terminologie, registres et genres) propre à la matière qu'ils enseignent. Ce faisant, ils devront encourager leurs apprenants à puiser dans toute la gamme de leurs ressources linguistiques et culturelles. Parce qu'elle est attentive à la langue et à la culture dans l'ensemble du curriculum, l'éducation plurilingue et interculturelle permet de développer une compréhension critique de la culture et une conscience linguistique critique chez les élèves et les étudiants, ainsi que leurs capacités de lecture et d'écriture.

4.v Dimension de plus en plus importante de la réalité linguistique quotidienne, la communication par le biais de médias numériques doit tenir une place essentielle dans l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie. La citoyenneté numérique et l'engagement dans le monde numérique font intervenir une vaste gamme d'activités, allant de la création, de la consommation, du partage, des jeux et des relations sociales aux recherches, à la communication, à l'apprentissage et au travail. La plupart, si ce n'est la totalité, de ces activités ont un rôle à jouer dans l'apprentissage plurilingue et interculturel, qui devrait viser à développer la capacité des élèves et des

étudiants à utiliser les médias numériques de manière responsable et en faisant preuve d'esprit critique. En créant et en intégrant des espaces d'apprentissage améliorés par des moyens numériques, les établissements d'enseignement peuvent développer leur propre culture démocratique de la littératie numérique. Cela est particulièrement urgent quand on considère la nécessité de recourir à l'apprentissage en ligne imposée par la pandémie de coronavirus.

4.vi Conférer une voix aux élèves et aux étudiants dans le processus éducatif est un moyen de développer leur capacité d'apprentissage autonome et leur esprit critique et, ainsi, de les préparer à participer activement à l'apprentissage tout au long de la vie et au processus démocratique. Réserver une place à la voix des élèves et des étudiants suppose de leur demander d'assumer une part de la responsabilité du processus d'enseignement/d'apprentissage et de les associer à l'organisation d'activités parascolaires. Si l'on veut que les élèves et les étudiants développent une voix plurilingue, ils devraient avoir l'occasion de prendre part à des activités éducatives qui les obligent à utiliser les différentes langues de leur répertoire afin de favoriser l'organisation et l'évaluation réflexive de leur apprentissage.

4.vii Parce qu'elle valorise les ressources linguistiques et culturelles de tous les élèves et étudiants et qu'elle en tire parti, l'éducation plurilingue et interculturelle favorise la pleine intégration de ceux qui venant de situations défavorisées et marginalisées, à condition, toujours, que d'autres mesures nécessaires soient prises, par exemple pour les aider à acquérir une bonne maîtrise de la langue de scolarisation.

## **Mesures (paragraphe 5)**

### *Introduction (paragraphe 5.a)*

5.a Le concept d'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie s'inspire du grand nombre de conventions, de recommandations et d'autres instruments du Conseil de l'Europe qui visent à promouvoir une culture de la démocratie et l'intégration sociale, et reconnaissent le rôle primordial que la langue et la culture jouent dans l'éducation. Ce concept a ainsi une portée globale et constitue une source potentielle de transformations. La mise en œuvre intégrale des mesures proposées dans ce paragraphe est manifestement un travail à mener sur de nombreuses années, qui appelle non seulement une réorientation des politiques et pratiques éducatives, mais aussi une modification des attitudes sociétales à l'égard de la diversité linguistique et culturelle. Ces mesures comprennent cependant également un certain nombre d'actions qui peuvent être réalisées immédiatement, notamment au niveau de l'établissement d'enseignement et de la classe ; un vaste ensemble de ressources déjà mises au point par le Conseil de l'Europe apporte un appui à cette fin<sup>1</sup>. Il

---

<sup>1</sup> Il sera fait référence dans le reste du paragraphe 5 à des exemples précis de ressources utiles. D'autres ressources et informations pertinentes sur l'appui apporté au niveau national par la section « Formation et conseil » du CELV sont énumérées à la fin du présent document.

importe de reconnaître les effets positifs que de telles actions peuvent avoir au niveau individuel sur l'expérience éducative des élèves et étudiants. En documentant la mise en œuvre, et en analysant et interprétant des données factuelles ainsi obtenues, les établissements et les autorités peuvent contribuer à des réformes éducatives fondées sur des faits et s'inscrivant dans une perspective à long terme.

#### *Politiques et pratiques (paragraphe 5.b)*

5.b.i Qu'il soit mené au niveau national ou régional ou au niveau d'un établissement, un examen des politiques existantes doit se fonder sur les principes énoncés au paragraphe 4. Il doit également s'inspirer du [Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe](#) du Conseil de l'Europe et des [profils de politiques linguistiques éducatives](#) mis au point par le Conseil de l'Europe en collaboration avec les États membres. Un examen mené au niveau d'un établissement peut avoir d'importants effets, en particulier s'il conduit à l'élaboration d'une politique linguistique propre à celui-ci (voir également paragraphe 5.b.xv ci-après).

5.b.ii Le concept d'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie s'applique à toutes les matières et disciplines du cursus et il convient, pour le mettre en œuvre, d'accorder de l'attention à la dimension linguistique et culturelle de toutes les matières. La [Feuille de route](#) est un outil d'auto-évaluation relié à une base de données qui recense des pratiques prometteuses visant à élaborer une stratégie sur mesure à l'échelle d'un établissement, qui aide les élèves à acquérir des compétences dans la ou les langue(s) de scolarisation. Les élèves et les étudiants devront également être rendus attentifs à la terminologie, aux genres et aux stratégies liés à toutes les matières/disciplines du cursus (par exemple : comment développer une argumentation ou une description, ou comment parcourir rapidement un texte). Ils devront également avoir connaissance de la terminologie, des registres et des genres qui définissent chaque matière/discipline du cursus. Les connaissances linguistiques requises devront figurer parmi les objectifs pédagogiques et la dimension linguistique doit être abordée dans les manuels scolaires et les autres supports pédagogiques. Encore une fois, les établissements et les enseignants peuvent accomplir beaucoup de choses dans les limites des cadres existants en ajustant leurs pratiques pédagogiques. Des conseils détaillés sont donnés à ce sujet dans le [Guide pour l'élaboration des curriculums et pour la formation des enseignants – Les dimensions linguistiques de toutes les matières scolaires. Développer la conscience linguistique dans les matières scolaires](#) aide les enseignants à définir les besoins langagiers de leurs apprenants et à leur apporter un soutien adapté, et les [Descripteurs de langues](#) proposent des normes linguistiques minimales requises en histoire/éducation civique et en mathématiques chez les apprenants âgés de 12-13 et 15-16 ans, liées aux niveaux du CECR.

5.b.iii-iv Une éducation plurilingue et culturelle pour une culture de la démocratie suppose que l'on donne aux élèves et aux étudiants la possibilité d'apprendre des langues supplémentaires à des fins de communication orale et écrite authentique et progressivement plus complexe, et il est de plus en

plus courant que ce processus débute dès le plus jeune âge. C'est souvent au niveau national que les décisions sont prises en ce qui concerne le nombre de langues que les élèves et les étudiants sont censés apprendre, l'offre de langues, l'ordre dans lequel elles sont proposées et les stades de la scolarité auxquels elles le sont, bien que, au niveau de l'établissement, le choix des élèves et des étudiants puisse être limité par la manière de structurer les emplois du temps. Il est généralement admis qu'au moins deux langues devraient être proposées en sus de la langue de scolarisation. Des conseils sur les politiques et pratiques en la matière sont donnés dans le [Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe](#) et dans le [Guide pour le développement et la mise en œuvre de curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle](#). [More languages? – PlurCur!](#) présente des travaux de recherche et des rapports sur la mise en œuvre pratique des programmes plurilingues à l'échelle de l'établissement. Le [CECR](#) et son [Volume complémentaire](#) fournissent un soutien pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes d'enseignement des langues et encouragent le passage d'un niveau d'enseignement à un autre en tenant compte des compétences déjà acquises par les apprenants.

5.b.v Traditionnellement, les langues étrangères enseignées à l'école ont été choisies parmi un éventail restreint. Cependant, parce qu'elle est orientée vers le développement personnel et professionnel de chacun, l'éducation plurilingue et interculturelle à la culture démocratique valorise toutes les langues de manière égale et remet ainsi en question les hiérarchies linguistiques établies. Au sein de populations linguistiquement et culturellement diverses, l'apprentissage d'une autre langue présente dans la communauté procure une expérience interculturelle qui revêt un intérêt immédiat pour l'inclusion sociale et l'intégration de la société. L'apprentissage d'autres langues communautaires peut être particulièrement indiqué aux stades de l'éducation préscolaire et primaire. [Une éducation aux langues inspirante dès le plus jeune âge](#) encourage les enfants et les enseignants à développer leurs compétences linguistiques, à apprendre de nouvelles langues et à s'ouvrir aux langues qui les entourent.

5.b.vi Le concept de plurilinguisme part du principe selon lequel nous apprenons de nouvelles langues en nous fondant sur la ou les langue(s) que nous connaissons déjà ; et même lorsque l'enseignement dispensé en classe porte sur une langue cible particulière, les autres langues qui figurent dans le répertoire des apprenants demeurent constamment présentes comme autant de ressources potentielles. Les apprenants de tous les niveaux devront être encouragés à tirer parti des langues à leur disposition, et des intuitions qu'elles suscitent, afin de favoriser l'apprentissage dans l'ensemble des matières du curriculum. Les apprenants développent ainsi une conscience critique des langues qui est souvent une condition préalable à une communication interculturelle fructueuse. [Spécifier la contribution des langues à l'éducation interculturelle](#) propose des idées pratiques visant à faire en sorte que l'apprentissage des langues contribue également au développement de compétences interculturelles. Les partenariats et la mobilité sont essentiels à l'apprentissage interculturel. L'outil intitulé [Interculturalité : partenariats scolaires et mobilité](#) aide les écoles à évaluer et à enrichir leur

politique partenariale, y compris par le développement d'une « pédagogie réciproque » dans laquelle les élèves apprennent systématiquement avec des partenaires.

5.b.vii Traditionnellement, les enseignants de différentes langues qui exercent au sein d'un même établissement ont peu de choses à se dire, comme si leurs pratiques étaient entièrement différentes, voire mutuellement exclusives. Lorsqu'un objectif majeur de l'éducation consiste à développer les répertoires plurilingues et interculturels des apprenants, la collaboration active des enseignants de différentes langues est une condition préalable à une mise en œuvre réussie ; et la collaboration entre les enseignants de langues et les enseignants d'autres matières est également essentielle. Encore une fois, il est possible d'obtenir d'importants changements au niveau d'un établissement dans les limites des cadres existants. Lorsque les programmes scolaires nationaux valorisent l'éducation plurilingue et interculturelle et que les enseignants ont l'habitude de collaborer entre eux, il convient que les pouvoirs publics veillent à ce que cette collaboration entre les langues et les matières soit également une pratique courante pour les formateurs d'enseignants. Ils doivent également encourager la collaboration au sein des associations professionnelles d'enseignants.

5.b.viii Les divers modèles d'éducation immersive et bilingue ainsi que d'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère (EMILE) occupent une place particulière dans l'éducation plurilingue et interculturelle car ils font appel à des techniques d'immersion pour développer chez les apprenants des compétences académiques dans une langue qui n'est pas la langue de scolarisation dominante. L'enseignement par immersion dispense le programme dans une langue autre que la langue dominante de la scolarité, l'éducation bilingue consiste généralement à dispenser le programme d'enseignement dans la langue de scolarisation et dans une autre langue, alors que les programmes EMILE enseignent une partie du cursus dans une autre langue. La deuxième et la troisième de ces approches présentent d'importantes possibilités d'apprentissage interculturel : étudier n'importe quelle matière dans deux langues revient à l'appréhender selon les points de vue de deux traditions académiques. Par exemple, lorsque des élèves du secondaire vivant en Allemagne apprennent l'histoire en partie par l'intermédiaire de l'allemand et en partie par l'intermédiaire du français, leur apprentissage ne peut qu'être multiperspectif et interculturel. La réussite de l'éducation bilingue et de l'EMILE dépend essentiellement de la collaboration effective des enseignants. En rendant plus explicite le lien entre l'apprentissage d'une matière et l'apprentissage d'une langue, l'outil [A pluriliteracies approach to teaching for learning](#) aide les enseignants d'EMILE à faire en sorte que l'apprentissage se fasse de façon approfondie autant en ce qui concerne la langue que le contenu tandis que [Conbat +](#) propose une façon innovante de gérer la diversité en classe, en associant des approches plurilingues et pluriculturelles à un enseignement fondé sur le contenu.

5.b.ix Les langues familiales – les langues dans lesquelles l'identité individuelle puise ses racines les plus profondes – constituent nécessairement le point de départ de tout apprentissage. Ce constat vaut aussi bien pour un enfant de 6 ans issu d'une famille d'immigrants, lors de son premier jour d'école, que pour un étudiant qui fait ses études universitaires dans un pays où peu de personnes parlent la

langue dans laquelle il a jusqu'alors suivi sa scolarité. L'éducation plurilingue et interculturelle encourage ces apprenants à ne pas laisser leurs langues familiales à la porte de l'école ou dans le couloir qui mène à la salle de cours, mais à les mobiliser pour soutenir l'apprentissage de toutes les manières possibles. Il s'agit là d'une étape essentielle du développement d'une culture de la démocratie en classe et plus généralement dans l'établissement d'enseignement car on reconnaît ainsi l'identité linguistique individuelle des apprenants et l'on crée l'espace mental et social dans lequel ils peuvent librement recourir à la langue qui constitue le vecteur par défaut de leur conscience. L'inclusion des langues familiales procure une expérience directe de la démocratie en action ; elle profite également à tous les apprenants car elle permet d'introduire de nouvelles perspectives sur les langues et sur les contenus du programme d'enseignement. Lorsque les élèves et les étudiants sont encouragés à faire part de leurs intuitions sur les langues de leur répertoire et à comparer les principales caractéristiques de différentes langues, ils contribuent au développement d'une sensibilité linguistique et interculturelle en classe ou dans l'ensemble de la communauté d'apprentissage. L'outil [DEMOCRACY](#) contribue à favoriser le développement, par la communication orale, de compétences en matière de culture de la démocratie.

Dans certains contextes, les langues familiales peuvent être utilisées comme langues d'enseignement, mais cela est souvent impossible, soit en raison du grand nombre de langues présentes dans un contexte donné, soit parce qu'aucun enseignant n'est disponible. Dans ces circonstances, les langues familiales peuvent tout de même jouer un rôle important en aidant les élèves et les étudiants à maîtriser la langue de scolarisation et en donnant à tous les apprenants le goût du multilinguisme et du plurilinguisme. Dans une école primaire où les langues sont multiples, les élèves peuvent, par exemple, apprendre à compter dans la langue de scolarisation, puis s'enseigner mutuellement à compter dans leurs différentes langues familiales. Cela permet de renforcer l'apprentissage du curriculum de base et de poser les premiers jalons de l'inclusion sociale et éducative. En temps voulu, avec le soutien des parents, les élèves peuvent transférer dans leur langue familiale les compétences en lecture et en écriture acquises dans la langue de scolarisation et dans les autres langues du curriculum. La prise en compte des langues familiales au sein de la classe ordinaire ne remet nullement en cause l'obligation légale d'utiliser la langue nationale comme langue de scolarisation, car c'est ce que font les enseignants dans tous les cours : ils ne connaissent pas et, par conséquent, ne sont pas en mesure de parler les langues familiales de leurs élèves. La ressource [Maledive](#) fournit des conseils et des ressources pour aider les enseignants à tirer parti en classe des langues familiales des apprenants. Le cours en ligne en accès libre destiné aux éducateurs du primaire – [EducoMigrant](#) – et l'outil [MARILLE](#), qui s'adresse aux enseignants du secondaire – aident ces enseignants à analyser leurs pratiques professionnelles, à découvrir des stratégies innovantes et inclusives et à approfondir leur compréhension de l'enseignement destiné à des apprenants de diverses origines.

L'éducation plurilingue et interculturelle est encore renforcée lorsque la maîtrise de langues familiales peut être officiellement reconnue et certifiée. Bien que cela ne soit pas toujours possible au niveau

national, les établissements d'enseignement peuvent aisément créer leur propre système de valorisation pour rehausser le statut des langues familiales.

5.b.x Un répertoire plurilingue comprend des langues que chacun peut utiliser ici et maintenant, dès les premiers stades de l'apprentissage. La qualité de l'éducation plurilingue et interculturelle dépend ainsi de l'adoption d'approches pédagogiques qui accordent une place de premier plan à la communication spontanée et à l'utilisation réflexive de la langue ou des langue(s) en cours d'apprentissage. Étant donné l'importance centrale de l'utilisation de la langue dans le développement de répertoires plurilingues, l'apprentissage formel doit, chaque fois que cela est possible, être complété par un apprentissage non formel et informel. Les élèves et les étudiants devraient être encouragés à participer aux activités de la communauté environnante qui leur donnent la possibilité d'utiliser leur répertoire plurilingue en cours de constitution et contribuent ainsi à consolider leur apprentissage formel. Les écoles et les autres établissements d'enseignement devraient également envisager de coopérer avec des associations d'apprentissage non formel qui reconnaissent et encouragent la diversité, le plurilinguisme et l'apprentissage interculturel.

5.b.xi L'apprentissage plurilingue et interculturel dépend et aide à maintenir d'[environnements d'apprentissage optimisés pour et par les langues](#). Ces environnements sont complexes à deux égards. L'enseignement et l'apprentissage donnent lieu à des modalités d'interaction complexes et dépendent de médias et de ressources numériques pour dépasser les limites de l'environnement physique et permettre d'accéder à des possibilités d'apprentissage dans un large éventail de langues. L'apport d'un appui technologique adéquat nécessite une planification continue à tous les niveaux du système éducatif, ainsi que des investissements des organismes de financement concernés. Les ressources [E-lang](#) permettent aux enseignants de langues d'aider les apprenants à devenir des utilisateurs de langues compétents et autonomes ainsi que des citoyens numériques responsables.

5.b.xii Dans les États membres où les manuels scolaires et les autres ressources pédagogiques/d'apprentissage sont soumis à l'approbation d'autorités publiques, les éditeurs devraient être tenus de veiller à ce que le contenu et la structure de leurs supports pédagogiques reflètent les principes de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie.

5.b.xiii-xiv L'éducation plurilingue et interculturelle vise à instaurer en classe une culture de la démocratie qui encourage l'apprentissage autonome et l'esprit critique et donne une place à la voix des élèves et des étudiants dans le processus éducatif. Cela s'accorde avec la façon dont le Conseil de l'Europe considère l'usager d'une langue/l'apprenant comme un acteur social autonome. Si on désire inclure la voix des élèves et des étudiants dans le processus éducatif, il ne suffit pas – loin de là – de leur demander leur avis comme on le ferait dans le cadre d'études de marché. Cela nécessite d'adopter des approches du curriculum et de l'enseignement qui permettent aux apprenants de faire des choix, de prendre des décisions, de mettre en pratique ces décisions et d'évaluer ce qui en résulte ; des approches qui, en d'autres termes, accordent une place de premier plan à la capacité de décision et

d'action individuelle et collective, et favorisent l'autonomie de l'apprenant et le préparent à l'apprentissage tout au long de la vie. Les apprenants de tout âge devraient prendre une part active dans la définition des objectifs d'apprentissage, l'organisation des activités d'apprentissage et l'évaluation du processus d'apprentissage et de ses résultats. L'auto-évaluation joue un rôle central dans la dynamique réflexive que le [Portfolio européen des langues](#) du Conseil de l'Europe vise à susciter et à entretenir. Ces approches sont de nature à favoriser le développement de la conscience linguistique et interculturelle, et constituent un cadre dans lequel les apprenants peuvent être encouragés à s'engager dans le dialogue interculturel dans le contexte immédiat de l'apprentissage ainsi qu'en dehors.

5.b.xv Les autorités concernées devraient encourager les établissements d'enseignement à concevoir leurs propres descriptifs de politiques fondés sur les principes qui sous-tendent l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie. Ces descriptifs devraient mettre l'accent sur l'accueil et l'inclusion ; favoriser un environnement sécurisé dans lequel toutes les langues sont respectées et soutenues ; prendre en compte les principes sous-jacents ; et expliquer ce que ces principes signifient pour l'enseignement, l'apprentissage, l'évaluation, la vie extrascolaire de l'établissement et les relations avec la communauté environnante. Les descriptifs de politiques éducatives des établissements scolaires devraient également valoriser les compétences plurilingues des enseignants/chargés de cours et des autres personnels ainsi que des élèves et les étudiants, et indiquer les moyens d'en tirer parti, et devraient considérer les élèves et les étudiants comme des ambassadeurs de premier plan de la fonction sociale de l'école/de l'établissement. Conformément à une culture de la démocratie, toutes les parties prenantes devraient être associées à l'élaboration et à l'examen régulier des descriptifs de politiques. L'outil intitulé [Ce qu'une politique linguistique d'établissement pourrait prendre en compte](#) vise à favoriser une réflexion critique sur l'idée de politique linguistique à l'échelle d'un établissement scolaire.

5.b.xvi L'évaluation joue un rôle essentiel dans l'éducation à tous les niveaux, qu'il s'agisse de suivre les progrès accomplis, de diagnostiquer des difficultés, de proposer des pistes de réflexion sur l'apprentissage à venir ou de quantifier les résultats obtenus. Lorsque les curriculums et la pédagogie visent à promouvoir l'apprentissage plurilingue et interculturel pour une culture de la démocratie, il est essentiel que tous les modes d'évaluation correspondent à cet objectif. La place centrale qu'occupe l'auto-évaluation dans le [Portfolio européen des langues](#) permet d'envisager une culture de l'évaluation dans laquelle les apprenants font également entendre leur voix.

5.b.xvii L'éducation plurilingue et interculturelle renvoie fréquemment à des univers extérieurs au contexte immédiat d'enseignement et d'apprentissage. Il est donc essentiel que les enseignants et les apprenants soient fortement encouragés à explorer ces univers, en personne ou virtuellement. L'outil pédagogique [PluriMobil](#) donne des conseils pour que ces expériences offrent de véritables possibilités d'apprentissage. Le programme [Erasmus+](#) de la Commission européenne apporte un soutien conséquent aux échanges et aux collaborations internationales.

5.b.xviii Les enseignants et les autres personnels qui sont déterminés à mettre en œuvre une éducation plurilingue et interculturelle devraient avoir régulièrement l'occasion de mettre à jour et de développer leurs compétences. Dans tous les secteurs de l'éducation, les établissements peuvent favoriser le développement professionnel de leur personnel par deux moyens : en facilitant leur participation à des cours de formation extérieurs et en encourageant une culture de réflexion collaborative au sein même de l'établissement. L'élaboration d'un descriptif de politique éducative au niveau de l'établissement (voir par. 5.b.xv ci-dessus) peut servir à introduire une telle culture, et les comptes rendus réguliers que les enseignants doivent généralement soumettre à leur chef d'établissement peuvent comprendre une typologie variée de données recueillies en classe. À ce stade, il n'y a plus qu'un pas à franchir avant d'utiliser la recherche-action collaborative pour définir l'ensemble de l'enseignement et de l'apprentissage au sein de l'établissement. Les approches pédagogiques qui favorisent l'apprentissage autonome et l'esprit critique et qui laissent une place à la voix des élèves et des étudiants (voir paragraphe 5.b.xiii-xiv ci-dessus) permettent également à ces derniers de participer à la recherche-action (voir également paragraphe 5.c.ix ci-après), ce qui enrichit et approfondit les processus d'évaluation par des pairs et d'auto-évaluation.

5.b.xix La mise en œuvre de politiques à l'échelle de l'établissement/de l'institution doit associer les parents/tuteurs (dans le cas d'une école) et la communauté environnante dont l'établissement fait partie. L'impact à long terme de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie dépend du degré auquel les établissements d'enseignement réussissent non seulement à la mettre en œuvre mais également à la promouvoir. C'est en montrant les avantages qu'apporte une approche plurilingue et interculturelle sur les plans éducatif et démocratique que l'on célèbre le mieux la diversité linguistique et culturelle. La ressource [PARENTS](#) propose divers moyens par lesquels les écoles peuvent associer les parents à l'éducation plurilingue et interculturelle.

#### *Formation initiale et continue des enseignants (paragraphe 5.c)*

5.c.i La mise en œuvre réussie de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie dépend de façon décisive des enseignants, quelle(s) que soi(en)t la ou les matière(s) enseignée(s) ; ce sont les acteurs du changement. Il est donc essentiel que leur formation les aide à développer les compétences professionnelles nécessaires. Il convient d'accorder une importance particulière à la dimension linguistique et culturelle de toutes les matières et de considérer les aspects de l'enseignement et de l'apprentissage qui sont communs à tous les enseignants. Le développement professionnel des enseignants doit également envisager des moyens de promouvoir le transfert de compétences et de stratégies entre différentes langues. En mettant les langues en relation les unes avec les autres, dans la communication en classe et dans l'esprit des apprenants, l'éducation plurilingue et interculturelle facilite une approche systématique du développement des capacités de médiation des apprenants (décrites en détail dans le [Volume complémentaire du CECR](#)). Encourager les apprenants à comparer et à différencier les caractéristiques des langues de leur répertoire contribue à favoriser le

développement d'une conscience linguistique. Le [Guide des compétences enseignantes pour les langues dans l'éducation](#) comporte un catalogue de cadres de référence et d'outils destinés à développer les compétences des enseignants, outils qui ont tous fait l'objet d'un examen critique et qui sont illustrés par des exemples concrets d'utilisation. Le [Portfolio européen pour les éducateurs et éducatrices en préélémentaire](#) est un outil de réflexion personnelle sur les compétences professionnelles, qui met l'accent sur la dimension plurilingue et interculturelle du travail auprès d'enfants du stade préélémentaire.

5.c.ii La formation des enseignants doit remettre en question les attitudes et les croyances ainsi que les préjugés, y compris la conception de l'identité linguistique reposant sur le principe « une langue, une nation », les réactions négatives au multilinguisme et au plurilinguisme et les approches essentialistes de la relation entre langue et culture. Les enseignants devront être initiés aux réalités de la diversité linguistique et culturelle, aux complexités de l'identité individuelle et de la auto-identification, à la multiplicité des affiliations individuelles et à l'instabilité des répertoires plurilingues. Il convient également de remettre en question les approches de l'enseignement et de l'apprentissage qui n'accordent pas une place centrale à l'utilisation spontanée de la ou des langue(s) en cours d'apprentissage et privilégient un apprentissage excessivement mécanique et un degré d'exactitude formelle inatteignable. Le module d'enseignement [Remettre en question les idées préconçues](#) aide les enseignants à prendre davantage conscience de leurs propres attitudes face aux langues et cultures.

5.c.iii-iv Pour que les enseignants puissent véritablement promouvoir et mettre en pratique l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie, leur formation doit leur permettre d'avoir une conscience critique de leurs propres répertoires plurilingues et identités pluriculturelles, et d'être prêts à y recourir chaque fois que possible dans les échanges en classe. C'est une condition à satisfaire pour amener les enseignants en poste et les futurs enseignants à examiner en détail les pratiques que les approches plurilingues et interculturelles de l'éducation impliquent pour mener la classe. Il importe en particulier de remettre en question l'idée traditionnelle selon laquelle une seule langue devrait être utilisée par leçon et de favoriser le développement des compétences de communication en interaction et en médiation dont les enseignants ont besoin pour gérer la diversité linguistique et culturelle dans l'intérêt de tous les apprenants. Les échelles de médiation illustratives qui figurent dans [le Volume complémentaire](#) du CECR donnent une description détaillée de ces compétences. Il est important que les enseignants sachent qu'ils peuvent autoriser leurs élèves à utiliser leur langues familiales en classe, même s'ils ne la comprennent pas eux-mêmes.

5.c.v-vi Ces mêmes compétences permettent aux enseignants de donner aux apprenants la possibilité de s'exprimer dans le processus éducatif, ce qui favorise l'apprentissage autonome, la conscience des langues et des cultures et la réflexion critique, et soutient le développement des compétences dont les élèves et les étudiants ont besoin pour participer et contribuer à une culture de la démocratie. Dans le cadre de l'éducation plurilingue et interculturelle à la culture démocratique, la voix de l'apprenant comporte deux dimensions : elle est à la fois l'expression d'une compétence

plurilingue émergente et le reflet de l'identité individuelle. La définition d'objectifs au niveau individuel et en collaboration et l'autoévaluation jouent à cet égard un rôle important, à l'aide d'instruments tels que le [Portfolio européen des langues](#) (PEL). Les listes de descripteurs des capacités (« Je peux... »), organisés par activité langagière et par niveau de compétence, jouent un rôle primordial dans toutes les versions du PEL. Lorsqu'un lien direct est établi avec les objectifs des programmes scolaires, le PEL fait participer les apprenants au processus d'harmonisation des programmes, de l'enseignement/apprentissage et de l'évaluation.

5.c.vii La formation initiale et continue des enseignants devrait aider les enseignants à développer des compétences en matière de conception et d'utilisation d'outils d'évaluation permettant de diagnostiquer, de suivre, de renforcer et d'évaluer le développement plurilingue et interculturel de leurs apprenants. L'accent devrait être mis sur la nécessité d'harmoniser l'évaluation avec les programmes scolaires et l'enseignement/l'apprentissage, ainsi que sur l'interdépendance entre l'évaluation par l'enseignant, l'évaluation par les pairs et l'autoévaluation.

5.c.viii Comme cela a été noté au paragraphe 5.b.xvii, l'éducation plurilingue et interculturelle implique inévitablement la mobilité, qu'elle soit physique ou virtuelle. Elle a donc un rôle à jouer à tous les stades du développement professionnel des enseignants et devrait faire partie intégrante de leur formation initiale et continue. Pour être utile au niveau éducatif, la mobilité doit être soigneusement préparée et faire l'objet d'une réflexion a posteriori. La ressource [PluriMobil](#) offre une série de plans de leçons en 14 points pour la formation des enseignants ainsi que des matériaux prêts à être utilisés qui accompagnent le processus de la mobilité dans son ensemble.

5.c.ix Une culture éducative de la démocratie conduit à reconnaître que les enseignants doivent participer pleinement à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des réformes éducatives. À cette fin, leur formation initiale et continue devrait les familiariser avec les objectifs et les méthodes de la recherche-action afin qu'ils puissent contribuer à l'élaboration de politiques et de pratiques éducatives fondées sur des faits. La ressource [Action research communities for language teachers](#) facilite l'élaboration de pratiques réflexives en reliant les réseaux professionnels, l'expertise scientifique et les bonnes pratiques dans la classe de langues.

## **Coopération (paragraphe 6)**

6.a Comme le souligne le paragraphe 5.a ci-dessus, la mise en œuvre intégrale de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie est un travail à mener sur de nombreuses années et qui nécessite la coopération d'un large éventail de partenaires. D'une part, la presse et les autres médias ont un rôle à jouer en faisant mieux comprendre au public les contributions du plurilinguisme et du dialogue interculturel au développement individuel et à l'intégration de la société ; les employeurs et le secteur privé peuvent quant à eux intervenir en favorisant le plurilinguisme sur le lieu de travail et en accordant une place au dialogue interculturel. D'autre part, les activités infiniment

variées de la société civile – clubs de jeunesse et de sport, chorales et groupes musicaux, associations culturelles de toutes sortes – donnent souvent l'occasion de voir le plurilinguisme et le dialogue interculturel à l'œuvre et fournissent aux élèves et aux étudiants des occasions d'utiliser leurs compétences plurilingues et interculturelles selon des modalités qui favorisent l'apprentissage informel. Créer des conditions propices à cette coopération relève de la responsabilité publique. Dans le secteur de l'éducation, il peut y avoir des écoles et d'autres institutions ou organisations qui ont recours à des langues autres que la langue de scolarisation. Elles peuvent contribuer à la mise en œuvre d'une éducation plurilingue et interculturelle pour une culture démocratique, notamment lorsqu'elles représentent des minorités présentes dans les établissements scolaires.

6.b Il est de la responsabilité des systèmes éducatifs de veiller à ce que le rôle des parents et des tuteurs dans l'éducation de leurs enfants soit reconnu comme il convient, alors qu'incombe aux écoles d'obtenir l'adhésion des parents à la mise en œuvre de leurs politiques. Mais il est également essentiel que les autorités compétentes des États membres portent la recommandation à l'attention des associations internationales, nationales, régionales et locales de parents et de tuteurs légaux et les encouragent à en appuyer la mise en œuvre. Ces associations devraient en particulier être encouragées à informer leurs membres des avantages que présentent, pour les individus comme pour les sociétés, le plurilinguisme et le dialogue interculturel et à les amener ainsi à soutenir les efforts que déploient les écoles de leurs enfants pour mettre en œuvre une éducation plurilingue et interculturelle.

6.c Les associations de professionnels de l'éducation et les syndicats d'enseignants et de chargés de cours devront être invités à prendre note de la recommandation et à en appuyer la mise en œuvre en encourageant la tenue de débats sur les concepts et les principes qui sous-tendent l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie, et à informer leurs membres des avantages que présentent, pour les individus comme pour les sociétés, le plurilinguisme et le dialogue interculturel. Le [Forum pour le réseau professionnel](#) du Centre européen pour les langues vivantes à un rôle important à jouer à cet égard. Les associations académiques ont un rôle vital à assumer en encourageant les universités et les autres institutions et organismes compétents à mener des recherches qui contribuent à la compréhension du plurilinguisme et du dialogue interculturel. Les résultats de ces travaux de recherche, qui devraient notamment consister à réunir et à diffuser des exemples de bonnes pratiques à tous les niveaux de l'éducation et dans des contextes d'apprentissage non formels et informels, pourraient contribuer à une mise en œuvre plus effective de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie.

6.d Le Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives, qui représente tous les États parties à la Convention culturelle européenne et qui est chargé de superviser le programme intergouvernemental du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'enseignement général et de l'enseignement supérieur, y compris l'éducation aux langues, et le Centre européen pour les langues vivantes, qui s'inscrit dans le cadre d'un accord partiel élargi du Conseil de l'Europe et [représente actuellement 35 États membres](#), continueront de jouer un rôle de premier plan en appuyant la mise en

œuvre de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie. Il est proposé de créer une page web récapitulative qui définit des concepts de base et donne des liens vers des éléments clés de la vaste collection de documents et de ressources du Conseil de l'Europe dans les domaines de l'éducation plurilingue et interculturelle et de l'éducation à une culture de la démocratie. La mise en œuvre de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie continuera de s'appuyer sur l'élaboration de grandes orientations et l'organisation de projets, d'ateliers, de conférences et de séminaires portant sur les multiples et divers aspects de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie. Le Conseil de l'Europe cherchera également à renforcer sa coopération avec la Commission européenne, tout particulièrement en s'employant à obtenir le renouvellement annuel de l'Accord de coopération de la Commission européenne et du CELV.

### **Ressources supplémentaires du Conseil de l'Europe**

Le Cadre européen de référence pour les langues (site web) : <https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages>

[Plateforme de ressources et de références pour l'éducation plurilingue et interculturelle](#) :

- Langue(s) des autres matières : [Langue\(s\) des autres matières \(coe.int\)](#)
- Langue comme matière : [Langue comme matière \(coe.int\)](#)
- Éducation interculturelle : [L'interculturel \(coe.int\)](#)
- Langue(s) de scolarisation : [Langue\(s\) de scolarisation \(coe.int\)](#)

Domaine thématique du CELV : [Langues de scolarisation](#)

Domaine thématique du CELV : [Langues des signes](#)

Domaine thématique du CELV : [Éducation plurilingue et interculturelle](#)

Domaine thématique du CELV : [Apprentissage des langues dès le plus jeune âge](#)

Domaine thématique du CELV : [Enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère \(EMILE\)](#)

Domaine thématique du CELV : [Nouveaux médias dans l'éducation aux langues](#)

Portfolio européen des langues : <https://www.coe.int/fr/web/portfolio>

Domaine thématique du CELV : [Curricula et évaluation](#)

### **Appui dans les pays : Services de formation et de conseil du CELV**

[Langue de scolarisation et apprentissages disciplinaires](#)

[Promouvoir la/les langue\(s\) de scolarisation](#)

[Les approches plurielles des langues et des cultures](#)

[L'utilisation des TIC pour favoriser l'enseignement et l'apprentissage des langues](#)

[Compétences enseignantes pour les langues dans l'éducation](#)

[Mettre en place des environnements d'apprentissage optimisés pour et par les langues vivantes](#)

[EMILE et au-delà](#)

[Valoriser les classes multilingues](#)

[Communautés de recherche-action](#)

[Relier les curricula, les tests et les examens de langues au CECR](#)